**Projet de budget participatif dans le cadre**

**d'une opération de développement rural**

**\*\*\* Grille d'évaluation \*\*\***

**COMMUNE DE DINANT**

**BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2023**

**GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION**

**DU COMITE DE SELECTION**

**CRITERES DE RECEVABILITE :**

# 1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?

**OUI**

**NON**

# 2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?

**OUI**

**NON**

# 3. Le porteur de projet est une personne morale ;

le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ?

**OUI**

**NON**

OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de XXXX et le représentant identifié ?

# 4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement?

**OUI**

**NON**

# 5. Le projet est-il d'intérêt général ?

**OUI**

**NON**

# 6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?

**OUI**

**NON**

# 7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?

**OUI**

**NON**

# 8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 25% du budget total investi annuellement par la Commune ?

**OUI**

**NON**

# 9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?

**OUI**

**NON**

# 10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?

**OUI**

**NON**

# 11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?

Objectif ECONOMIQUE : Le territoire de Dinant favorise le développement de son économie à travers · des moyens aisés de communication tant physique que numérique entre villages et vers le centre ; · un tourisme de qualité basé sur la mise en valeur de son patrimoine ; · le soutien à son agriculture et au commerce de proximité

OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL : Le territoire de Dinant assure un cadre de vie agréable · à travers l’utilisation raisonnée de l’espace, en respectant son caractère rural ; · en protégeant la biodiversité et les ressources naturelles ; · afin de maintenir un environnement sain et une ambiance accueillante

OBJECTIF SOCIAL : La commune de Dinant défend · le droit de ses habitants à une mobilité adaptée et diversifiée ; · la sécurité de tous à travers des mesures préventives ; · l’inclusion sociale en s’appuyant sur différents outils d’entraide et de coopération

OBJECTIF DE GOUVERNANCE La commune de Dinant veille à assurer une bonne gouvernance de son ODR et de l’Agenda 21 local qui y est inscrit en assurant · une communication efficace sur les activités engagées ; · une large participation citoyenne ; · et une évaluation régulière des actions.

**OUI**

**NON**

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de OUI, aux questions posées ci-dessus.